



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT N° 14-2026

### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 9 juin 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 14-2026 : Règlement concernant l'art mural sur l'ensemble du territoire de la Ville de La Sarre

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE  
CE 10 JUIN 2026

Karolane P. Paquin  
Greffière

#### Certificat de publication

Je, Karolane P. Paquin, greffière de la Ville de La Sarre, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le site internet de la ville de La Sarre le 10 juin 2026

Karolane P. Paquin  
Greffière